



Dispositions d'exécution (DE) pour la finale du Championnat suisse individuel des jeunes et vétérans (JU+VE)

Pour des raisons pratiques de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Toutes les formules de genre prévalent pour les deux sexes de la même manière.

Par votre participation, vous acceptez que vos données personnelles (par exemple vos nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient par exemple publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. Vous consentez également à la transmission de ces données à un sous-traitant chargé de l'exécution et/ou de la détermination des résultats.

Plus d'informations sur:

<https://www.edoeb.admin.ch/fr/donnees-concernant-les-participants-a-une-manifestation-de-sport-populaire>

Version de 2026 – Page 1

1. But

Dispositions d'exécution pour la finale du Championnat suisse individuel des jeunes et vétérans (JU+VE).

2. Base

- 2.1 Règlement de la finale JU+VE du CSIV (règlement FST 3.65.01 f) + (règlement ASTV CSIV)
- 2.2 Règlement des Championnats suisses individuels des vétérans C50M (CSIV-C50), tir à domicile JU+VE
- 2.3 Dispositions d'exécution relatives aux tirs de sélection du Championnat suisse individuel des jeunes et vétérans (JU+VE) (FST + ASTV)
- 2.4 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST; doc. n° 2.10)
- 2.5 DE relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux concours de la FST (doc n° 2.18.01)
- 2.6 Dispositions d'exécution relatives au tir des juniors (règlement 2.18.03)
- 2.7 Catalogue des moyens auxiliaires approuvés par le DDPS (SAHS, formulaire 27.132)

3. Participation à la finale

Les meilleurs tireurs seront invités à participer à la finale sur la base des résultats obtenus lors des tirs de qualification. Les limites de qualification sont fixées en fonction de l'offre de cibles disponible.

4. Catégories et nombre de participants en finale

4.1 Fusil 300m

Catégories	Equipements sportifs	Nombre approximatif de participants	Nombre de participants
A - V	Fusil standard + arme libre	26%	35
D - V	F ass 57/03	37%	50
E - V	F ass 90, Mq + F lg + F ass 57/02	37%	50
Total		100%	135

Les quotas sont vérifiés en fonction du nombre de participants au tir à domicile et ajustés si nécessaire.

Chez les juniors (U17/U21), la répartition s'effectue comme suit en fonction des limites de qualification à atteindre:

Catégories	Equipements sportifs	Nombre de participants
A - U17 / A - U21	Fusil standard	max. 315
E - U17 / E - U21	F ass 90	

4.2 Carabine 50m

Distance	Catégorie	Equipements sportifs	Nombre de participants
C50m	A - V	Arme libre de petit calibre PC - AL	env. 22
	A - SV	Arme libre de petit calibre PC - AL	env. 22
	A - U17	Arme libre de petit calibre PC - AL	env. 15
	A - U21	Arme libre de petit calibre PC - AL	env. 15

4.3 Pistolet 25m

P25m	D - V	Pistolet à percussion annulaire et centrale PPA + CF	env. 15
	E - V	Pistolet d'ordonnance PO	env. 15
	D - U17	Pistolet à percussion annulaire et centrale PPA + CF	env. 50
	D - U21	Pistolet à percussion annulaire et centrale PPA + CF	

4.4 Nombre de participants et inscriptions tardives

Les finalistes seront sélectionnés conformément aux dispositions d'exécution en vigueur pour l'année de concours concernée. Les tireurs qualifiés reçoivent une invitation par voie électronique (par e-mail) et s'inscrivent ou se désinscrivent à la finale par voie électronique. Les tireurs s'étant désistés sont remplacés par le tireur suivant dans le classement. Les tireurs en liste d'attente recevront une invitation par e-mail dès qu'un participant se désistera.

5. Dates

Date limite d'inscription des finalistes auprès du CO de Thouné: 12 octobre 2026.

6. Obligation de licence

La participation à la finale n'est soumise à aucune obligation de licence pour tous les participants.

7. Encadrement des tireurs

7.1 Fusil 300m

- Seul l'accompagnateur est autorisé à aider le participant et ce, pendant la phase de préparation et jusqu'au début du concours.
- Chez les **juniors (U13 - U17)**, l'accompagnateur doit en principe se tenir au bout du stand de tir. Si nécessaire, l'accompagnateur peut s'avancer vers le participant pour l'aider à ajuster sa visière, puis doit reculer.
- Chez les **juniors (U19 - U21)**, l'accompagnateur est autorisé à échanger quelques mots avec les participants ou à les aider à régler leur visée entre les coups d'essai et le programme de concours.
- Chez les **juniors (U13 - U21)**, l'accompagnateur est tenu de veiller au bon maniement et à la bonne utilisation des armes avant le début et à la fin du concours, et de procéder notamment à un contrôle correct du retrait des cartouches.
- Seuls les tireurs, les accompagnateurs des jeunes et les fonctionnaires de l'organisation de la finale sont autorisés à se tenir devant les barrières, à côté des pupitres de secrétaires.

7.2 Pistolet 25m

- Une fois que le commandement «Tireurs, à vos places» a été donné, seuls les tireurs et les fonctionnaires de l'organisation du concours sont autorisés à se tenir devant la barrière.
- Il est autorisé de guider les tireurs à l'aide de signes de la main (toute communication à voix haute est interdite). L'accompagnateur peut demander au fonctionnaire du stand d'avertir le tireur qu'il souhaite lui parler.
- Si un tireur souhaite parler à son accompagnateur, il doit le signaler au fonctionnaire du stand en faisant un signe de la main.

7.3 Carabine 50m

- Seul l'accompagnateur est autorisé à aider le participant et ce, pendant la phase de préparation et jusqu'au début du concours.
- Chez les **juniors (U13 - U17)**, l'accompagnateur doit en principe se tenir au bout du stand de tir. Si nécessaire, l'accompagnateur peut s'avancer vers le participant pour l'aider à ajuster sa visière, puis doit reculer.
- Chez les **juniors (U19 - U21)**, l'accompagnateur est autorisé à échanger quelques mots avec le participant ou à l'aider à régler sa visée entre les coups d'essai et le programme de concours.

8. Programme de tir

Distance	Catégorie	Cible	Coups d'essai obligatoires	Concours
F300m	Toutes	A 10 Evaluation au dixième	5 coups	20 coups au c.p.c. en 25 minutes, coups d'essai compris

C50m	Toutes	Cible 10 Evaluation au dixième	illimités	20 coups au c.p.c en 30 minutes, coups d'essai compris
P25m	Toutes	ISSF 25m 5-10	1 série de 5 coups en 40 secondes	4 séries de 5 coups toutes les 40 secondes, sur commandement

8.1 Conditions de participation à la finale du Championnat

Les tireurs ayant obtenu le total le plus élevé lors de la finale sont qualifiés, conformément au tableau ci-dessous.

Distance	Catégorie	Participants	Classement
	A - V	8	Résultat de finale le plus élevé. En cas d'égalité, la décision se fait selon: 1. la dernière passe de tirs. 2. la première passe de tirs. 3. les résultats des tirs de la finale à rebours.
	D - V	8	
	E - V	8	
	A - U17	8	
	A - U21	8	
	E - U17	8	
E - U21	8		
C50m	A - V	8	Résultat de finale le plus élevé. En cas d'égalité, la décision se fait selon: 1. la dernière passe de tirs. 2. la première passe de tirs. 3. les résultats des tirs de la finale à rebours.
	A - SV	8	
	A - U17	8	
	A - U21	8	
P25m	D - V	8	En cas d'égalité: - résultat le plus important de la 2e série en finale du Championnat - juniors: l'âge le plus faible - vétérans: l'âge le plus élevé
	E - V	8	
	D - U17	8 chacune	
	D - U21		

10. Programme de tir de la finale du Championnat

Distance	Catégorie	Cible	Coups d'essai	Concours
F300m	Toutes	A10 Evaluation au dixième	3 coups en 3 minutes	10 coups au c.p.c. sur commandement, à raison d'un coup par minute
C50m	Toutes	Cible 10 Evaluation au dixième	Nombre illimité, en 8 minutes, temps de réglage et de coups d'essai compris	10 coups au c.p.c. sur commandement, à raison d'un coup toutes les 30 secondes
P25m	Toutes	ISSF 25m 5-10	1 série de 5 coups en 40 secondes	2 séries de 5 coups chacune, à effectuer en 40 secondes chacune, sur commandement

11. Classement

Le total des points obtenus lors de la finale du Championnat détermine le classement final.
En cas d'égalité de points, les critères suivants sont déterminants:

Distance	Catégorie	Ordre
F300m	Toutes	En cas d'égalité: - les résultats à rebours de la finale du Championnat, - juniors: l'âge le plus faible, - vétérans: l'âge le plus élevé

C50m	Toutes	En cas d'égalité: - les résultats à rebours de la finale du Championnat, - juniors: l'âge le plus faible, - vétérans: l'âge le plus élevé
P25m	Toutes	En cas d'égalité: - le résultat le plus élevé de la 2e série de la finale du Championnat - juniors: l'âge le plus faible - vétérans: l'âge le plus élevé

12. Dispositions particulières

1.1 Aucune taxe n'est perçue pour la finale et la finale du Championnat.

13. Distinctions

Les trois premiers de chaque catégorie et de chaque distance recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze, ainsi qu'une carte-prime variable de l'ASTV d'une valeur de:

1ère place: 200 francs

2nde place: 100 francs

3e place: 50 francs

Les tireurs, qui auront obtenu le même résultat que le troisième, recevront également la médaille de bronze, mais pas de carte-prime variable.

14. Règles particulières concernant le classement et le décompte des points

L'attribution des médailles et des titres sans finale de Championnat est possible à titre exceptionnel dans les conditions suivantes:

- En cas d'interruption de la finale du Championnat due à une défaillance technique des systèmes de cibles électroniques (et pas seulement de certaines de leurs parties).
- Si, pour des raisons météorologiques (brouillard, tempête de neige, etc.) et en raison du report des tours de finale qui en résulte, il n'est plus possible d'organiser les finales du Championnat.

Dans ces cas-là, le classement et l'attribution de la distinction se font sur la base des résultats des finales.

15. Dispositions finales

Les présentes DE ont été approuvées par le Comité central de l'ASTV le 11 juin 2026.

L'autorisation a été délivrée par les divisions F300, C10/50 et Pistolet de la FST le 9 juillet 2026.

Elles font partie intégrante du règlement des Championnats suisses individuels des vétérans (CSIV-FN) – finale JU+VE – et entreront en vigueur le 1er août 2026.

Association suisse des tireurs vétérans

Commission de tir

Martin Landis

Fédération sportive suisse de tir

Division F300 +

Préposé JU+VE

Walter Meer

Division Pistolet

Paul Stutz

Division C10/50m

Caroline Weber-Widmer